

COMMUNE DE SAINT BOMER

Tel.02.37.53.41.22

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT SIX

Le CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT SIX, une convocation datée du VINGT NEUF MAI DEUX MILLE VINGT SIX est adressée par voie dématérialisée et individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion prévue le CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT SIX

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Approbation du dernier Conseil Municipal du 29 Avril 2026

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- DESIGNATION DU DELEGUE ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES
- DELIBERATION RETRAIT DELIBERATION 11/2026 PORTANT SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
- DELIBERATION SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
- RETRAIT DES DELIBERATIONS 20/2026 23/2026 ET 25/2026 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCES SICTOM SAGE ET EURE ET LOIR NUMERIQUE
- PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE
- PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE-ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION
- INFORMATIONS CADEAUX DES AINES
- INFORMATIONS GENERALES
- QUESTIONS DIVERSES

L'an Deux Mille Vingt Six le Cinq Juin à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BASSOULET Jean, Maire. La séance était publique.

Présents : Messieurs DUROCHER Clément, LARDY Claude, SAGETTE Antoine, Mesdames, HELIX Laurence, SIMON Véronique, BOUCHAMLA Naïma

Absent(es) excusé(es) : Madame POTTIER Nina pouvoir à Madame BOUCHAMLA Naïma, Madame DECOURTIAT Christelle pouvoir à Madame SIMON Véronique, Monsieur BOUSQUET Alexandre pouvoir à Monsieur SAGETTE Antoine, Monsieur GERVAIS Bruno pouvoir à Monsieur LARDY Claude.

Le quorum étant atteint, Monsieur BASSOULET Jean ouvre la séance.

Il est rappelé les dispositions suivantes pendant la tenue de la séance :

« D'après le Code général des collectivités territoriales, l'article L2121-18 précise que les séances du conseil municipal sont publiques, mais le public doit rester silencieux durant toute la séance. En effet, il est interdit

aux spectateurs de faire des marques d'approbation ou de désapprobation, afin de garantir le bon déroulement de la séance. »

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 Avril 2026 par les membres présents.

Monsieur BASSOULET Jean, Maire désigne Madame BOUCHAMLA Naïma, secrétaire.

DESIGNATION DU DELEGUE ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le 27 Septembre 2026.

Ce sont les délégués désignés au sein de chaque commune qui éliront les sénateurs.

Le décret 2026-301 du 21 Avril 2026 porte convocation des conseils municipaux pour une date obligatoire fixée au 5 Juin.

La circulaire NOR : INTP2611651 C du 6 Mai 2026 précise les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Considérant que pour la commune de SAINT-BOMER, il faut désigner un délégué titulaire et 3 suppléants qui seront élus simultanément par les conseillers municipaux à bulletin secret.

Considérant que le bureau électoral est composé par les deux membres présents les plus anciens à l'ouverture du scrutin soit Mr LARDY Claude et Mme SIMON Véronique et les deux membres présents les plus jeunes soit Mr SAGETTE Antoine et Mr DUROCHER Clément, la présidence étant assurée par le Maire.

Monsieur BASSOULET Jean a été aux fonctions de délégué au 1^{er} tour de scrutin.

Messieurs DUROCHER Clément SAGETTE Antoine et Madame SIMON Véronique ont été élus aux fonctions de suppléants au 1^{er} tour de scrutin.

Le procès-verbal de l'élection sera transmis au plus tard le lundi 8 Juin aux services de la sous-préfecture de NOGENT LE ROTROU.

DELIBERATION 53/2026 : ABROGATION DELIBERATION 11/2026 PORTANT SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Un courrier de la sous-préfecture demande à Monsieur le Maire d'abroger la délibération 53/2026 et d'en prendre une nouvelle au sens qu'une erreur matérielle s'est glissée au point 16 et qu'au point 29 la rédaction retenue prévoit un seuil alors qu'aucun seuil n'a été prévu.

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Article 1er : La délibération n° 53/2026 du 20 Mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 2 : Les délégations consenties au Maire sont redéfinies par une nouvelle délibération adoptée ce jour et annexée à la présente.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

DELIBERATION 54/2026 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE

Dans la continuité du courrier reçu de la sous-préfecture, il y'avait lieu de prendre une nouvelle délibération après abrogation de la délibération 11/2026.

Hormis les délégations consenties au maire aux points 16 et 29, les autres points restent inchangés.

Il y'a lieu de lire les points 16 et 29 comme suit :

- **Point 16** « 16° intenter au nom de La Commune de SAINT-BOMER toutes les actions en justice ou défendre la collectivité *dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales [le cas échéant]* ;
- **Point 29** « Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé à 200 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret n° 2026-118 du 20 Février 2026. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

ACCORD UNANIME DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

DELIBERATION 55/2026 : ABROGATION DE LA DELIBERATION 25/2026 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (SAGE)

Un courrier de la sous-préfecture demande à Monsieur le Maire d'abroger la délibération 25/2026 concernant la désignation des délégués au SAGE au sens où celui-ci est un document et non un organisme et ne peut par nature comporter des représentants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE :

Article 1er : La délibération n° 25/2026 du 31 Mars 2026 relative à la désignation des représentants au schéma d'aménagement et gestion des milieux aquatiques (SAGE) est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 2: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur

Concernant la désignation des représentants au SICTOM et à EURE ET LOIR NUMERIQUE, la sous-préfecture n'a émis que des observations ne nécessitant pas la rédaction de nouvelles délibérations.

PRESENTATION ET CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur MORVANT Christophe et Madame LEMASSON Isabelle administrés de la commune, ont présenté le futur site internet de la commune et ses différentes rubriques. Ils en ont exposé les principales fonctionnalités, les différentes rubriques ainsi que les services accessibles en ligne. Cette présentation a permis de rappeler les outils mis à disposition des administrés pour accéder aux informations municipales. Le site internet sera prochainement enrichi par la création de deux nouveaux onglets : « salle des fêtes » et « cimetière » Cette enquête vise à recueillir l'avis des habitants afin de mieux identifier leurs besoins et leurs attentes concernant les projets et services de la commune.

Les supports de communication qui seront privilégiés seront le site internet saint-bomer.fr et panneau-pocket.

Le flash-infos restera une édition unique papier avec une publication fin d'année recensant les différents événements qui se sont déroulés.

PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE-ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION

Monsieur le Maire présente le questionnaire d'enquête destiné à la population. Il en expose les objectifs et les thématiques abordés ainsi que les modalités de diffusion et de recueil des réponses.

Cette enquête vise à recueillir l'avis des habitants afin de mieux identifier leurs besoins et leurs attentes concernant les projets et services de la commune.

INFORMATION CADEAUX DES AINES

Une réflexion a été engagée sur l'opportunité de faire évoluer le dispositif du colis de Noël des aînés vers une autre forme de cadeau tout en préservant la dimension symbolique de cette initiative.

POINT ADJOINT :

Monsieur DUROCHER Clément informe qu'à la suite des travaux d'effacement des réseaux électriques de basse et haute-tension menés par ENEDIS au niveau « Le Tertre », il a été constaté que chemin a été détérioré.

Fauchage des chemins communaux effectués par l'entreprise FURET avec le débroussaillage sur 2 jours des Chemins aux Philippières par l'employé communal
Changement de la batterie de la station de pompage.

POINT ECOLE :

Conseil d'école prévu initialement le 3 juin reporté au 23 Juin 2026.

INFORMATIONS GENERALES :

Recensement de la population du 21 Janvier au 20 Février 2027.

QUESTIONS DIVERSES :

Un habitant nous a fait part de problèmes liés à la fibre optique (coupure, perte de connexion...) et demande si la municipalité pourrait lui fournir un contact pour échanger sur ce sujet.

Naïma BOUCHAMLA précise qu'à certaines sorties d'habitation, les haies obstruent le champ visuel. Elle demande si les services du département passeront prochainement pour tailler les haies sur les routes départementales. A voir le Département a transmis le calendrier.

Véronique SIMON, demande que les poubelles des logements communaux soient déplacées près de l'atelier communal. En effet avec les fortes chaleurs, les odeurs sont très fortes. C'est possible avec quelques aménagements notamment en faisant de la place.

Laurence HELIX demande si la municipalité est titulaire d'un registre recensant les habitants de la commune par tranche d'âge : il n'existe pas de registre de ce type, mais effectivement c'est un document qui pourrait être élaboré.

Naïma BOUCHAMLA propose de rédiger un document d'informations à destination de la population sur les risques majeurs (canicule, inondations, tempêtes....)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H00

Le Maire

La secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL en date
Du CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT SIX**

- **DELIBERATION 53/2026 : ABROGATION DELIBERATION 11/2026 PORTANT SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE** : Approbation à l'unanimité
- **DELIBERATION 54/2026 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE** : Approbation à l'unanimité
- **DELIBERATION 55/2026 : ABROGATION DE LA DELIBERATION 25/2026 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (SAGE)** : Approbation à l'unanimité